

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 834

9 avril 2013

SOMMAIRE

2B Investment S.A.	39986	EMS-CHEMIE (Luxembourg) Sàrl	40031
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	40001	Eneco S.A.	40031
A Bis Z Promotions S.A.	40000	e-plus 3G Luxembourg	39986
Adler Lux Sàrl	40010	Espirito Santo Tourism (Europe) S.A.	40030
Äert Sekretariat S.à r.l.	39987	Eurobarbican	40032
AIG/Lincoln Western Europe (Luxem- bourg) S.à r.l.	40030	Eurolux S.A.	40031
Allfit SPF-S.A.	40011	Euro Modul AllFindUs Vertriebsgesell- schaft S.à r.l.	40019
Amaris Group S.A.	40030	Europa Transport S.A.	40032
Amphar Technological Systems S.A.	40029	European Management Fiduciary S.A. ...	40031
Apart House S.à r.l.	40029	Euro-Systems S.à r.l.	40032
ASV Real Estate S.à r.l.	40001	fkon CONSULTING S.à.r.l.	39986
Attia S.à r.l.	40000	Garda Capital S.à r.l.	40030
A.U.C. Aménagements Urbains et Cons- tructions s.à r.l.	40000	iPAY International S.A.	40001
Betapharm S.A.	40029	JQServices LTD	39987
Bienvenue International S.A.	40002	Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A.	39987
CETP II Graze S.à r.l.	40016	Kingdom Holding 2 S.à r.l.	39987
Ciabel S.A.	40016	LF Hotels Acquisition II S.à r.l.	40019
Ciabel S.A.	40016	LUX-EXPERTS et Associés Sàrl	40005
Clè, S.à.r.l.	40028	Lux Repair S.A.	40004
Clè, S.à.r.l.	40029	Meridian Hotel Holdings S.à r.l.	40005
DOMINGUES Joaquim, Pose de Carrela- ges Sàrl	40019	Sagittarius Soparfi S.A.	39986
Efelco S.A.	40011	S.G.P.F S.A.	40001
Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l.	40032	veNova S.A.	40000

Sagittarius Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 96.228.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 30 janvier 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- SAGITTARIUS SOPARFI SA, avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 0096228.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013028205/15.

(130033719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

fkon CONSULTING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 76.322.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028212/9.

(130034514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

e-plus 3G Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 75.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028211/9.

(130034628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

2B Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.922.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 21 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- 2B INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 15 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013028208/21.

(130034226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

JQServices LTD, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 175.469.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigne Pedro Jonathan QUEZADA FERNANDEZ, Directeur de la société JQServices LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 8415121) souhaite créer la succursale JQServices LTD à Duarrefstrooss 49, L-9964 Huldange.

Cette succursale aura pour objet le commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 26/02/2013.

Le représentant de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Monsieur Pedro Jonathan QUEZADA FERNANDEZ. Il a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Pedro Jonathan QUEZADA FERNANDEZ

Directeur

Référence de publication: 2013028209/17.

(130034489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

—
Äert Sekretariat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 68.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028210/10.

(130034676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

—
**Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Kingdom Holding 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.624.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of KINGDOM HOLDING 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152624 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 April 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 3 June 2010 (number 1162). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 March 2011, published in the Mémorial C on 8 July 2011 (number 1512).

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, avocat, residing in Howald, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Elodie TORLOTING, private employee, residing in Howald, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create one new class of share referred to as the "Management Share".
2. To reclassify one of the existing ordinary shares owned by Kingdom Holding 2 GP S.à r.l. (formerly Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.) into one (1) Management Share.
3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation.
4. To change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) into a public partnership limited by shares ("société en commandite par actions" - S.C.A.).
5. To acknowledge and approve the report established by Interaudit S.à r.l., a réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, pursuant to articles 31-1, 32-1, 26-1 (1) and 103 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6. To change the name of the Company into "Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A.".

7. To fix the date of the annual general meeting of the shareholders, each year, on the first Monday of the month of October at 10.00 a.m.

8. To amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above and decide to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new form of the Company.

9. To accept with immediate effect the resignation of (i) Linda Harroch and Geoffrey Henry as class A managers and (ii) Isabelle Probstel and Magnus Mattsson as class B managers of the Company.

10. To appoint the members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create one new class of share referred to as the management share (the "Management Share").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to reclassify one of the existing ordinary shares owned by Kingdom Holding 2 GP S.à r.l. (formerly Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.) a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.528, into one (1) Management Share.

Third resolution

As a consequence of the above, the shareholders resolve to amend article 6.1 of the by-laws of the Company which now reads as follows:

" **6.1.** The capital is fixed at fifteen million two hundred and nineteen thousand four hundred and forty euro (EUR 15,219,440.00) represented by fifteen million two hundred and nineteen thousand four hundred and thirty-nine (15,219,439) shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") of one euro (euro1.00) each.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Fourth resolution

The shareholders resolve to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) into a public partnership limited by shares ("société en commandite par actions" - S.C.A.). As a consequence of such conversion the share capital of the Company shall be equal to fifteen million two hundred and nineteen thousand four hundred and forty euro (EUR 15,219,440.00) represented by fifteen million two hundred and nineteen thousand four hundred and forty (15,219,440) shares of one euro (EUR 1.00) each, divided into:

(A) fifteen million two hundred and nineteen thousand four hundred and thirty-nine (15,219,439) shares (the "Shares" or actions de commanditaires), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and

(B) one (1) management share (the "Management Share" or actions de commandité) owned by Kingdom Holding 2 GP S.à r.l.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Fifth resolution

The shareholders decide to acknowledge and approve the report established by Interaudit S.à r.l., a réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, pursuant to articles 31-1, 32-1, 26-1 (1) and 103 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of such report states as follows:

"Based on the verifications carried out as described above, we have no observation to make on the proposed transformation of the company into a S.C.A. and on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described conversion of legal form, they expressly confirm that:

- (i) as at the date of the conversion, the Company's net equity amounts to EUR 14,859,296.00.
- (ii) the Company's net equity is at least equal to EUR 31,000.-.

Sixth resolution

The shareholders decide to change the name of the Company into "Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A.".

Seventh resolution

The shareholders decide to fix the date of the annual general meeting of the shareholders, each year, on the first Monday of the month of October at 10.00 a.m.

Eighth resolution

The shareholders decide to amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions and decide to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new form of the Company, as follows:

1. Corporate form / Name / Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The capital is fixed at fifteen million two hundred and nineteen thousand four hundred and forty euro (EUR 15,219,440.00) represented by fifteen million two hundred and nineteen thousand four hundred and forty (15,219,440) shares of one euro (EUR 1.00) each, divided into:

(A) fifteen million two hundred and nineteen thousand four hundred and thirty-nine (15,219,439) shares (the "Shares" or actions de commanditaires), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and

(B) one (1) management share (the "Management Share" or actions de commandité) owned by Kingdom Holding 2 GP S.à r.l.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All Shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of Shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered Shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of fifty million euros (EUR 50,000,000.00) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by Kingdom Holding 2 GP S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the first Monday of October at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's year commences on April 1st and ends on the 31st day of March of the following year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 11.

Ninth resolution

The shareholders decide to accept with immediate effect the resignation of the current managers of the Company being:

- (i) Linda Harroch and Geoffrey Henry as class A managers and;
- (ii) Isabelle Probstel and Magnus Mattsson as class B managers.

Tenth resolution

The shareholders decide to appoint the following person as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:

- Ms. Cindy TEIXEIRA, director of companies, born on 5 October 1980 at Juvisy-sur-Orge in France, residing professionally at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Ms. Valerie EMOND, director of companies, born on 30 August 1973 at Saint-Mard in Belgium, residing professionally at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- Mr. Alberto MORANDINI, director of companies, born on 9 February 1978 in Petange, residing professionally at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Costs and Expenses.

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «KINGDOM HOLDING 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152624, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 3 juin 2010, (numéro 1162). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial C le 8 juillet 2011 (numéro 1512).

L'assemblée est sous la présidence de Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Elodie TORLOTING, employée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Créer une nouvelle classe de part sociale désignée comme étant «l'Action de Commandité».
2. Re-classifier une des parts sociales existantes détenue par Kingdom Holding 2 GP S.à r.l. (anciennement Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.) en une (1) Action de Commandité.
3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société.
4. Changer la forme juridique de la Société afin de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en une société en commandite par actions (S.C.A.).
5. Reconnaître et accepter le rapport établi par Interaudit Sàrl, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, conformément aux articles 31-1, 32-1, 26-1 (1) et 103 de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
6. De changer la dénomination de la Société en «Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A.»
7. De fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des associés de la Société au premier lundi du mois d'octobre à 10.00 heures.
8. De modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société.
9. Accepter avec effet immédiat la fin des mandats en tant que gérants de la Société des gérants actuellement en fonction, à savoir (i) Linda Harroch et Geoffrey Henry en tant que gérants de catégorie A et (ii) Isabelle Probstel et Magnus Mattsson en tant que gérants de catégorie B.
10. Nommer les membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans.
11. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une nouvelle catégorie d'action référencée comme étant l'action de commandité (Action de Commandité»).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de re-classifier une des part sociale existante détenue par Kingdom Holding 2 GP S.à r.l. (anciennement Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège sociale au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B116528, en une (1) Action de Commandité.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, lequel article sera désormais lu comme suit:

« **6.1.** Le capital est fixé à quinze million deux cents dix-neuf mille quatre cent quarante euros (EUR 15.219.440,00) représenté par quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent quarante (15.219.440) parts sociales d'un euro (EUR 1,00) chacune, réparties en quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent trente-neuf (15.219.439) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et une (1) action de commandité (l' «Action de Commandité»).

Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Actionnaire» devra être interprété conformément.»

Quatrième résolution

Les associés décident de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en une société en commandite par actions (S.C.A.). En conséquence le capital social de la Société sera égal à quinze million deux cents dix-neuf mille quatre cent quarante euros (EUR 15.219.440,00) représenté par quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent quarante (15.219.440) actions chacune, réparties en:

(A) quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent trente-neuf (15.219.439) actions ordinaires (les «Actions» ou actions de commanditaires); et

(B) une (1) action de commandité Action de Commandité») détenue par Kingdom Holding 2 GP S.à r.l.

Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Actions et «Associé» devra être interprété conformément.»

Cinquième résolution

Les associés décident de reconnaître et accepter le rapport établi par Interaudit Sàrl, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, conformément aux articles 31-1, 32-1, 26-1 (1) et 103 de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion de ce rapport affirme comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la transformation de la société en S.C.A. et sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent les gérants actuels de la Société, reconnaissant avoir été informés à l'avance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée, en tant que gérants de la Société, en raison de la conversion de forme juridique décrite ci-dessus, ils confirment expressément que:

(i) à la date de la conversion, les capitaux propres nets de la Société s'élèvent à EUR 14.859.296,00.

(ii) les capitaux propres nets de la Société sont au moins égaux à EUR 31.000,-.

Sixième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en «Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A.».

Septième résolution

Les associés décident de fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des associés de la Société au premier lundi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Huitième résolution

Les associés décident de modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme il suit:

1. Forme / Dénomination sociale / Durée.

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par la Loi Luxembourgeoise.

4. Responsabilité du gérant commandité. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de quinze millions deux cents dix-neuf mille quatre cent quarante euros (EUR 15.219.440,00) représenté par quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent quarante (15.219.440) actions chacune, réparties en:

(A) quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent trente-neuf (15.219.439) actions ordinaires (les «Actions» ou actions de commanditaires); et

(B) une (1) action de commandité Action de Commandité» détenue par Kingdom Holding 2 GP S.à r.l.

Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Actions et «Actionnaire» devra être interprété conformément.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.8 Un registre des Actions sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par Kingdom Holding 2 GP S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient adminis-

trateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'octobre à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.»

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par la raison de la mort, la suspension de droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'actionnaire unique ou d'un des actionnaires.

13.2 Sauf dans le cas de dissolution par décision de justice, la dissolution de la Société peut avoir lieu seulement conformément à une décision adoptée par l'assemblée d'actionnaires générale conformément aux conditions fixées pour des amendements aux Articles. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, les actionnaires ou pas, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

13.3 Après le paiement de toutes les dettes et n'importe quelles charges contre la Société et des dépenses de la liquidation, les revenus de liquidation nets seront distribués aux actionnaires conformément à et afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution pour des distributions de dividende comme exposé à l'article 11.

Neuvième résolution

Les associés décident d'accepter avec effet immédiat la fin des mandats en tant que gérants de la Société des gérants actuellement en fonction:

- (i) Linda Harroch et Geoffrey Henry, gérants de catégorie A et
- (ii) Isabelle Probstel, et Magnus Mattsson, gérants de catégorie B.

Dixième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Cindy TEIXEIRA, gérant de sociétés, née le 5 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Valérie EMOND, gérant de sociétés, née le 30 août 1973 à Saint-Mard, Belgique, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et
- Alberto MORANDINI, gérant de sociétés, né le 9 février à Pétange, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2013. Relation: EAC/2013/123. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013025308/703.

(130030968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Attia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 88.396.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2013

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-2543 Luxembourg, 30 Dernier Sol.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013028268/14.

(130034289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

veNova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.687.

—
Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 22. Oktober 2012 hervor, dass
- Herr Reinhard Schulz, Expert Comptable, mit privater Adresse in D-54636 Dahlem, Am Kreuzberg 5
als Rechnungskommissar bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 wiedergewählt wurde.

Munsbach, den 13. Dezember 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2013028216/12.

(130034854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

A Bis Z Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 78.546.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028217/10.

(130034547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

A.U.C. Aménagements Urbains et Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.592.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028218/10.

(130034827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013028220/13.

(130034673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

iPAY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028215/9.

(130034758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

S.G.P.F S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 158.691.

L'Etude KADRI en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société anonyme, SGPF S.A.

immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 158691 et ayant son siège social au 70, Grand rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028203/12.

(130033861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

ASV Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.609.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 20 février 2013.

1. La démission de Monsieur Geert DIRKX résidant professionnellement au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg de son mandat de gérant unique est acceptée avec effet à ce 20 février 2013;

2. Deux nouveaux gérants sont nommés en son remplacement, à savoir:

a. Monsieur Fabrice GEIMER, né à Arlon (B) le 23 janvier 1978 avec adresse professionnelle 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

b. Monsieur Roberto CHIAPPALONE, né à Metz (F) le 15 mai 1978 avec adresse professionnelle 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

3. Le siège social de la société est transféré du 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 20 février 2013.
Certifié sincère et conforme
ASV Real Estate S.à r.l.
Geert Dirkx
Gérant

Référence de publication: 2013028267/23.

(130034430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Bienvenue International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 175.217.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Maurice Herbert Koch, entrepreneur né le 6 mars 1984 à Apeldoorn (NL), demeurant à Maastricht, 221 avenue Céramique NL-6221 KX.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BIENVENUE INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations d'organisation directes ou indirectes d'événements gastronomiques ou entertainment VIP et autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:
 Monsieur Maurice Herbert Koch, prénommé, 100 actions
 Total: 100 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Maurice Herbert Koch, entrepreneur né le 6 mars 1984 à Apeldoorn (NL), demeurant à Maastricht, 221 avenue Céramique NL-6221 KX.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«MONTEREY AUDIT S. à r.l.», 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. H. KOCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6082. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023872/139.

(130029089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Lux Repair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 133.134.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013029279/10.

(130035763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

LUX-EXPERTS et Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 115.996.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013029280/10.

(130035177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Meridian Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.173.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Meridian Group Investments S.à r.l., a Private limited liability company incorporated under the law of Luxembourg not yet registered, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg.

here duly represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 17th of December, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name Meridian Hotel Holdings S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000-) divided into fifteen thousand (15.000) shares of one Pound Sterling (GBP 1,-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 15.000 shares have been subscribed by the sole partner of the company, Meridian Group Investments S.a r.l., prenamed.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifteen thousand Pound Stirling (GBP 15,000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2013.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1300.

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by the following managers:

GODFREY ABEL, manager, born in Brixworth, United Kingdom, on 2 July 1960, with professional address at 30, rue de Crecy, L-1364, Grand-Duchy of Luxembourg;

BERNARD HERMAN, manager, born in Haine-Saint-Paul, Belgium, on 15 July 1958, with professional address at 41, Rue de Cinq-Septembre, Haine-Saint-Paul, Belgium; and

ALEXANDER DE MEYER, manager, born in London, united Kingdom, on 25 November 1978, with professional address at 9 clifford street, London, W1S 2FT, united Kingdom.

The duration of their mandate is unlimited.

The company will be administered by the following B managers:

MARK HIGGENS, Property Senior Manager, born in Kingston, United Kingdom, on 5 June 1974, with professional address at world Business centre 2, Newall Road, Hounslow, TW6 2SF, United Kingdom;

JORRIT CROMPVOETS, manager, born in Voorst, the Netherlands, on 16 may 1976, with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346, Grand-Duchy of Luxembourg; and

JAN WILLEM OVERHEUL, manager, born in Neerijnen, the Netherlands, on 4 January 1982, with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of its mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Meridian Group Investments S.à r.l, une société à responsabilité Limitée régie suivant les lois du Luxembourg, pas encore enregistrée, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

dûment représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Meridian Hotel Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille Livres Stirling (GBP 15,000-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'un Livre Stirling (GBP 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 15.000 parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société, Meridian Group Investments S.à r.l., prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille Livres Stirling (GBP 15,000-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1300.

Décisions des associés

1) La Société est administrée par les gérants A suivants:

GODFREY ABEL, Gérant indépendant, né à Brixworth, Royaume-Uni le 2 juillet 1960, demeurant professionnellement au 30, rue de Crecys, L-1364, Grand-duché du Luxembourg.

BERNARD HERMAN, Gérant indépendant, né à Haine-Saint-Paul, Belgique, le 15 juillet 1958, demeurant professionnellement au 41, Rue du Cinq-Septembre, Haine-Saint-Paul, Belgique; et

ALEXANDER DE MEYER, Gérant, né à Londres, Royaume-Uni, le 25 novembre 1978, demeurant professionnellement au 9 Clifford Street, Londres, W1S 2FT, Royaume-Uni.

La Société est administrée par les gérants B suivants

MARK HIGGENS, Property Senior Manager, né à Kingston, Royaume-Uni, le 5 juin 1974, demeurant professionnellement au World Business Center 2, Newall Road, Hounslow, TW6 2SF, Royaume-Uni.

JORRIT CROMPVOETS, Gérant, né à Voorst, Les Pays-Bas, le 16 mai 1976, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346, Grand-duché du Luxembourg; and

JAN WILLEM OVERHEUL, né à Neerijnen, Les Pays-Bas, le 4 Janvier 1982, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346, Grand-duché du Luxembourg

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. LAC/2012/60966. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023572/304.

(130028298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Adler Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028227/10.

(130034666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Allfit SPF-S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028255/10.

(130034982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Efelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 19.393.

L'an deux mil douze.

Le trente et un décembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EFELCO S.A.» (No. Matricule 19822200497) avec siège social à L-1025 Luxembourg, 7 rue Van Werveke;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 19.393;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN alors de résidence à Luxembourg, le 12 mai 1982, publiée au Mémorial C de 1982, numéro 169, page 15.970;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN alors de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 1984, publiée au Mémorial C de 1984, numéro 238, page 11.414;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN alors de résidence à Wiltz, le 1^{er} décembre 1986, publiée au Mémorial C de 1987, numéro 43, page 2.017.

et modifiée suivant une assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 1992, publiée au Mémorial C de 2002, numéro 936, page 44.905;

et par une assemblée générale du 23 avril 2002, non-publée, dont l'original sera joint au présent acte pour être formalisé ensemble avec cette assemblée générale;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Phil Siebenbour, clerc de notaire, demeurant Elvange;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur André LANDSBERG, administrateur-délégué, demeurant à B-1180 Uccle (Belgique), Avenue Jean & Pierre Carsoel 89/8;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la durée de la société et modification de l'article afférent des Statuts.

2.- Extension de l'objet social et modification de l'article afférent des Statuts.

3. Ratification de l'assemblée générale 23 avril 2002, concernant la conversion du capital social de FLUX en EURO par une augmentation de DEUX CENT SOIXANTE TROIS VIRGULE TRENTE ET UN EURO (263,31.- Euro), puisé dans la réserve, annulation de la valeur nominale des actions et modification de l'article afférent des Statuts.

4. Modification du mois de l'assemblée générale annuelle fixé au mois de mars et modification de l'article afférent des Statuts.

5.- Refonte des statuts.

9.- Démissions et nouvelles nominations statutaires.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide à l'unanimité de proroger la société pour une durée indéterminée à partir de la date de la présente assemblée générale.

Deuxième résolution:

Suite à la précitée résolution, l'article 3.- des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner le libellé suivant au premier alinéa de l'article correspondant à l'objet de la société qui sera à lire comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations de conseil aux professionnels, d'importation, d'exportation, de fabrication, commerce de gros et de détail, de distribution et de représentation de tous matériels, instruments et machines industriels, ainsi que leurs composantes et accessoires, le tout dans le sens le plus large des mots.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale ratifie l'assemblée générale du 23 avril 2002 et l'article concernant le capital est libellé comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EURO 31.250) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'assemblée annuelle dorénavant le dernier mardi du mois de mars à 11.00 heures au lieu d'avril.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de faire une refonte des statuts avec le texte suivant.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EFELCO S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations de conseil aux professionnels, d'importation, d'exportation, de fabrication, commerce de gros et de détail, de distribution et de représentation de tous matériels, instruments et machines industriels, ainsi que leurs composantes et accessoires, le tout dans le sens le plus large des mots.

D'une manière générale, elle pourra notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, faire toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet, ou pouvant en faciliter la réalisation, s'intéresser par voie d'association, d'apports ou de fusions, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes les sociétés ou entreprise existantes ou à créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou qui seraient susceptibles de constituer pour elle une source ou un débouché.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN DEUX CENT CINQUANTE EURO (EURO 31.250) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration ou respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs ou respectivement l'administrateur unique; ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de TROIS (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. D ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mars à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale, à environ MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 1.500.-).

Septième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction à partir d'aujourd'hui et leur donne décharge, à savoir:

- Monsieur Louis STEVENS, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 57, rue Alphonse Hottat.
- Monsieur André LANDSBERG, administrateur-délégué, demeurant à B-1180 Uccle (Belgique), Avenue Jean & Pierre Carsoel 89/8;
- Madame Claude LANDSBERG, Administrateur, demeurant à F-41700 Cheverny, 16, route de Troussay.

Huitième et Dernière résolution:

Assemblée générale extraordinaire

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- A été appelé à la fonction d'administrateur, Monsieur André LANDSBERG, administrateur, demeurant à B-1180 Uccle, Avenue Jean & Pierre Carsoel 89/8 qui a également la charge de l'administrateur-délégué et peut par sa seule signature valablement engager la société.

3.- Aux fonctions de commissaire aux comptes restera:

Monsieur Philippe GILLET, retraité, demeurant à B-5000 Namur, 20, avenue du Milieu du Monde.

4.- Le siège social est fixé à L-1025 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait à Bettembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Landsberg, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 10 janvier 2013. Relation: EAC/2013/547. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 30 janvier 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013023793/250.

(130028540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Ciabel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8832 Rombach, 10, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 48.343.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028333/10.

(130034564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Ciabel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8832 Rombach, 10, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 48.343.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028332/10.

(130034441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

CETP II Graze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 476.074,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.809.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR a Luxembourg private limited liability company, qualifying as société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 130 698,

DFJ Europe X LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered address at Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman KY1 - 9001, Cayman Islands, and registered with the Register of the Cayman Islands under number WK 43223,

DFJE III FP LP Limited, a limited partnership incorporated under the laws of Scotland, whose registered office is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, United Kingdom, and registered with the Register of the Companies of Scotland under number 352501,

DFJ Esprit Capital III LP, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, with the principal place of business at 14 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, United Kingdom, and registered with the Register of Companies of England and Wales under number LP 13330,

CETP II Advisor S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 923,

CETP II Co-Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 888,

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76 600,

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of seven (7) proxies given on January 16, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "CETP II Graze S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.809, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated November 7, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose bylaws have been amended by a deed of Maître Francis Kessler dated November 30, 2012, not yet published in the in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is set at four hundred seventy-six thousand and seventy-four Great British Pounds (GBP 476,074) represented by four hundred seventy-six thousand and seventy-four (476,074) shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Restatement of the article 10 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 10. Transfer of shares. No transfer of shares shall take place, and the board shall not register such share transfer in the shareholders register of the Company unless it is permitted by, and made in accordance with (i) the Articles, (ii) the shareholders agreement entered into between all the shareholders of the Company on November 30, 2012 as the same may be supplemented or amended from time to time and (iii) the Law.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously resolve to restate article 10 of Company's articles of association as follows:

Art. 10. Transfer of shares. No transfer of shares shall take place, and the board shall not register such share transfer in the shareholders register of the Company unless it is permitted by, and made in accordance with (i) the Articles, (ii) the shareholders agreement entered into between all the shareholders of the Company on November 30, 2012 as the same may be supplemented or amended from time to time and (iii) the Law.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 130 698;

DFJ Europe X LP, un limited partnership incorporé et existant sous les lois des îles Cayman ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman KY1 - 9001, îles Cayman, et enregistré au registre des îles Cayman sous le numéro WK 43223,

DFJE III FP LP Limited, un limited partnership incorporé et existant sous les lois écossaises ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume Unis, et enregistrée au Registre des Sociétés Ecosais sous le numéro 352501,

DFJ Esprit Capital III LP, un limited partnership incorporé et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 14 Buckingham Gate, Londres SW1E 6LB, Royaume Unis et enregistré au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 13330,

CETP II Advisor S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 166 923,

CETP II Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 888,

The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76 600,

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette en vertu de sept (7) procurations données le 16 janvier 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CETP II Graze S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 809, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Francis Kessler en date du 30 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-seize mille soixante-quatorze Livres Sterling (GBP 476.074) représenté par quatre cent soixante-seize mille soixante-quatorze (476.074) parts sociales d'une valeur nominale d'un montant de une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit

Art. 10. Transfert de parts sociales. Aucun transfert de parts sociales, ni aucune inscription dudit transfert dans le registre des actionnaires de la Société par le Conseil de Gérance, ne pourront être réalisés à moins que ce transfert ne soit conforme (i) aux dispositions des Statuts, (ii) aux stipulations du pacte d'associés conclu le 30 novembre 2012 par tous les associés de la Société, tel qu'il pourra faire l'objet d'avenant et de modifications ultérieures, et (iii) à la Loi.

V. Les associés, après délibération, décident de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

Art. 10. Transfert de parts sociales. Aucun transfert de parts sociales, ni aucune inscription dudit transfert dans le registre des actionnaires de la Société par le Conseil de Gérance, ne pourront être réalisés à moins que ce transfert ne soit conforme (i) aux dispositions des Statuts, (ii) aux stipulations du pacte d'associés conclu le 30 novembre 2012 par tous les associés de la Société, tel qu'il pourra faire l'objet d'avenant et de modifications ultérieures, et (iii) à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1073. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023917/142.

(130029135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

DOMINGUES Joaquim, Pose de Carrelages Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 3, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 79.417.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013028366/10.

(130034823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Euro Modul AllFindUs Vertriebsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8127 Bridel, 13, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 158.841.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2011 - 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2013028372/10.

(130034521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

LF Hotels Acquisition II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 175.239.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the 01st February 2013.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LF Hotels Mezzanine II S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on February 01st, 2013 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg),

here represented by Bakary Sylla, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on February 01st 2013, and

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Form - Corporate Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of " LF Hotels Acquisition II S.à.r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.5.1 - to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 - to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 - to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by one hundred (100) shares having each a nominal value of two hundred Euro (EUR 200.-) each (hereafter collectively referred to as the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

9.1 The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation and Signature power.

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.1.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

10.1.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers.

11.1 The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board. Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 a) If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

b) The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8. a) and the above provisions of Article 13.8 b), irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year and Annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December 2013 (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 11.1. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2013.

Subscription and Liberation:

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
LF Hotels Mezzanine II S.à.r.l.	100	20,000
Total	100	20,000

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following person is appointed as Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Robert Kimmels, born March 4th 1969, in Breukelen (The Netherlands), with business address at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;

2) The Company shall have its registered office at 12, Rue Léandre, Lacroix, and L-1913 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am ersten Tag des Monats Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

LF Hotels Mezzanine II S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach im Großherzogtum Luxemburg geltendem Recht, mit eingetragenem Sitz in der Rue Léandre Lacroix Nr. 12, L-1913 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg. LF Hotels Mezzanine S.à.r.l. verfügt über ein Grundkapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) und wurde am 01. Februar 2013 durch einen Rechtsakt von Maître Paul Decker, niedergelassener Notar in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg gegründet und wird

vertreten durch, Bakary SYLLA, mit beruflicher Anschrift in L-1913 Luxembourg, 12, Rue Léandre Lacroix, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 01 Februar 2013.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung „ne varietur" durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie oben erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden:

1. Form und Name. Dieses Dokument stellt die Satzung (die "Satzung") der "LF Hotels Acquisition II S.à r.l." (die "Gesellschaft") dar, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg einschließlich des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das "Gesetz von 1915"), gegründet wurde.

2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft (der "Gesellschaftssitz") ist in der Stadt Luxemburg Großherzogtum Luxemburg.

2.2 Der Gesellschaftssitz kann verlegt werden:

2.2.1 innerhalb derselben Gemeinde im Großherzogtum Luxemburg durch:

(a) Beschluss des Alleingeschäftsführers (wie in Artikel 8.2 beschrieben) wenn die Gesellschaft nur einen Alleingeschäftsführer hat; oder

(b) Beschluss des Rates der Geschäftsführer der Gesellschaft (wie in Artikel 8.3 beschrieben), soweit die Gesellschaft einen Rat der Geschäftsführer besitzt; oder

2.2.2 an jeden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg (entweder innerhalb derselben Gemeinde oder nicht) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung (der "Beschluss der Gesellschafterversammlung"), gemäß der vorliegenden Satzung - einschließlich des Artikels 13.4 - und den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg einschließlich des Gesetzes von 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das "Luxemburger Recht").

2.3 Sollte eine Situation eintreten oder als voraussehbar betrachtet werden, die die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den ordnungsgemäßen Geschäftsverkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher, gesellschaftlicher oder sonstiger Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; diese Maßnahmen betreffen jedoch in keiner Weise die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Sitzverlegung, eine Luxemburger Gesellschaft bleibt. Der Beschluss über die vorübergehende Sitzverlegung der Gesellschaft wird durch den Alleingeschäftsführer oder, im Fall von mehreren Geschäftsführern, durch den Rat der Geschäftsführer der Gesellschaft getroffen.

2.4 Geschäftsstellen oder andere Zweigniederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnet werden.

3. Zweck.

3.1 Zweck der Gesellschaft ist es, auf jede Art und Weise, Anteile und Beteiligungen in Luxemburger oder fremden Unternehmen direkt oder indirekt zu erwerben, zu halten oder über diese zu verfügen und das Halten von diesen Anteilen und Beteiligungen zu verwalten, zu entwickeln und zu managen;

3.2 Die Gesellschaft kann ebenso auf jede Art und Weise direkt oder indirekt in jegliche Art von Vermögenswerten investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen;

3.3 Die Gesellschaft kann immobilienbezogene Anlagen tätigen entweder durch direkte oder indirekte Beteiligungen in Tochtergesellschaften der Gesellschaft, welche solche Anlagen besitzen;

3.4 Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften oder Gesellschaften an welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder jeder Gesellschaft, die ein direkter oder indirekter Anteilinhaber der Gesellschaft ist oder jeder Gesellschaft, die zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden als die "Verbundenen Gesellschaften") oder jeder anderen juristischen Person jegliche Unterstützung zukommen lassen, sei es durch Darlehen, Garantien oder auf andere Weise, wobei davon ausgegangen wird, dass die Gesellschaft keine Transaktion ohne entsprechende Erlaubnis nach Luxemburger Recht tätigt, welche eine reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors darstellen würde;

3.5 Die Gesellschaft kann insbesondere die folgenden Transaktionen durchführen, wobei davon ausgegangen wird, dass die Gesellschaft keine Transaktion ohne entsprechende Erlaubnis nach Luxemburger Recht tätigt, welche eine reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors darstellen würde;

3.5.1 Kredite in jeglicher Form aufnehmen und sonstige Kreditfazilitäten nutzen oder Gelder aufbringen, durch einschließlich, aber nicht ausschließlich, die Ausgabe, stets auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Wechseln und anderen konvertierbaren oder nicht konvertierbaren Schuldtiteln und Eigenkapitalinstrumenten, den Gebrauch von Finanzderivaten oder sonstigem;

3.5.2 Geld und Vermögensmittel der Gesellschaft vorstrecken, verleihen oder anlegen oder Kredite gewähren oder einen Schuldtitel, der von einer Luxemburger oder einer fremden juristischen Person ausgegeben wurde, zu Bedingungen, die als angemessen erachtet werden, zeichnen oder kaufen, mit oder ohne Stellung von Sicherheiten;

3.5.3 Garantien geben, Bürgschaften übernehmen oder andere Formen von Sicherheiten einräumen, entweder durch persönliche Zusage oder durch Hypothek oder Belastung über die Gesamtheit oder einen Teil der Unternehmung, der Vermögenswerte (gegenwärtige und zukünftige) oder auf andere Weise, die die Einhaltung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft und der Verbundenen Gesellschaften, im Rahmen und im Einklang mit den Vorschriften des Luxemburger Rechts.

3.6 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen und Operationen und im generellen alle Transaktionen durchführen, welche nötig sind, um den Gesellschaftszweck zu erfüllen sowie alle

Operationen ausführen, welche direkt oder indirekt für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks in allen Bereichen wie oben beschrieben als zuträglich erachtet werden.

4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Zeitdauer errichtet.

5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-) (zusammen die "Gesellschaftsanteile"). In der vorliegenden Satzung werden als "Gesellschafter" die Inhaber der Gesellschaftsanteile zum jeweiligen Zeitpunkt bezeichnet und "Gesellschafter" wird entsprechend angepasst.

5.2 Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto (das "Aufgeldkonto") eingerichtet werden, auf welches das Aufgeld, welches für Gesellschaftsanteile eingezahlt wird, überwiesen wird. Entscheidungen über die Nutzung des Aufgeldkontos werden von dem/n Gesellschafter/n gemäß dem Gesetz von 1915 und dieser Satzung gefällt.

5.3 Die Gesellschaft kann ohne Einschränkung Eigenkapitalbeteiligungen oder anderen Beteiligungen zustimmen, ohne Gesellschaftsanteile oder andere Sicherheiten für diese Beteiligungen auszugeben und kann diese Beteiligungen einem oder mehreren Konten gutschreiben. Entscheidungen darüber, wie diese Konten zu verwenden sind, müssen von dem/n Gesellschafter/n gemäß dem Gesetz von 1915 und dieser Satzung getroffen werden. Um Zweifel auszuschließen, kann eine derartige Entscheidung, muss aber nicht, einen jeden Betrag bereitstellen, der vom Kapitalanleger eingebracht wurde.

5.4 Alle Gesellschaftsanteile haben gleiche Stimmrechte, es sei denn diese Satzung sieht etwas anderes vor.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes von 1915 ihre eigenen Gesellschaftsanteile zurückkaufen, zurückziehen und/oder annullieren.

6. Unteilbarkeit der gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil ist unteilbar.

6.2 Ein Gesellschaftsanteil kann im Namen von mehr als einer Person registriert werden, sofern alle Inhaber eines Gesellschaftsanteils der Gesellschaft schriftlich mitteilen, welcher von ihnen als ihr Vertreter angesehen werden soll; die Gesellschaft wird diesen Vertreter so behandeln, als sei er der alleinige Gesellschafter bezüglich dieses Gesellschaftsanteils, einschließlich hinsichtlich Abstimmungen, Dividenden und anderen Zahlungsrechten.

7. Übertragung der gesellschaftsanteile.

7.1 Falls die Gesellschaft einen Alleingesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

7.2 Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern:

7.2.1 Gesellschaftsanteile dürfen lediglich von Todes wegen auf Drittpersonen übertragen werden, es sei denn, Gesellschafter mit mehr als drei Viertel der Gesellschaftsanteile haben der Übertragung im Wege einer Gesellschafterversammlung zugestimmt.

7.2.2 Gesellschaftsanteile dürfen von Todes wegen nicht auf Drittpersonen übertragen werden, die keine Gesellschafter sind, es sei denn, dass entweder diejenigen Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel der Gesellschaftsanteile der Überlebenden halten, der Übertragung zugestimmt haben, oder dass gemäß den Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 gehandelt wird.

7.2.3 Die Übertragung der Gesellschaftsanteile unterliegt den Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes von 1915.

8. Geschäftsführung.

8.1 Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern ("Geschäftsführer"), die durch Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß Luxemburger Recht und den Bestimmungen dieser Satzung bestellt werden.

8.2 Für den Fall, dass die Gesellschaft nur über einen Geschäftsführer verfügt, wird dieser als "Alleingeschäftsführer" bezeichnet.

8.3 Für den Fall, dass die Gesellschaft über mehrere Geschäftsführer verfügt, bilden die Geschäftsführer den Rat der Geschäftsführer oder conseil de gérance (der "Rat der Geschäftsführer").

8.4 Ein Geschäftsführer kann jederzeit aus jedem Grund durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß dem Luxemburger Recht und den Bestimmungen dieser Satzung abberufen werden.

9. Befugnisse der Geschäftsführer.

9.1 Der Alleingeschäftsführer, wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat oder, im Fall von mehreren Geschäftsführern, der Rat der Geschäftsführer, kann alle Rechtsgeschäfte und Tätigkeiten vornehmen, die wichtig oder nötig sind, um den Gesellschaftszweck zu erreichen, mit Ausnahme der Befugnisse, die ausdrücklich durch das Luxemburger Recht oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

10. Rechtmässige Vertretung.

10.1 Gemäß den Vorschriften des Luxemburger Rechts und der vorliegenden Satzung, sind folgende Personen befugt, die Gesellschaft nach außen wirksam zu vertreten:

10.1.1 Wenn die Gesellschaft einen Alleingeschäftsführer hat, durch den Alleingeschäftsführer;

10.1.2 Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, durch die Unterschrift eines jeden Geschäftsführers;

10.1.3 Durch die alleinige Unterschrift einer Person, die gemäß Artikel 11 die Vertretungsbefugnis übertragen bekommen hat.

11. Bevollmächtigter des Alleingeschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer.

11.1 Der Alleingeschäftsführer oder, im Fall von mehreren Geschäftsführern, der Rat der Geschäftsführer, kann einem zu diesem Zweck berufenen Vertreter für spezifische Aufgaben Untervollmacht erteilen und bestimmt den Verantwortungsbereich und (gegebenenfalls) die Bezahlung, die Dauer und alle anderen wesentlichen Bedingungen der Vertretung.

12. Geschäftsführerversammlung.

12.1 Jeder Geschäftsführer kann die Versammlung des Rates der Geschäftsführer ("Geschäftsführerversammlung") einberufen. Der Rat der Geschäftsführer wählt einen Vorsitzenden.

12.2 Der Rat der Geschäftsführer kann während einer Geschäftsführerversammlung wirksam beraten und ohne vorherige Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten Beschlüsse fassen, wenn alle Geschäftsführer schriftlich oder während der entsprechenden Geschäftsführerversammlung, persönlich oder durch einen ermächtigten Vertreter auf die Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann sich durch einen anderen Geschäftsführer (nicht aber irgendeine andere Person) auf einer Geschäftsführerversammlung vertreten lassen (der "Vertreter eines Geschäftsführers") um in seinem Namen an dieser Sitzung teilzunehmen, zu verhandeln, abzustimmen und all seine Funktionen auszuüben. Ein Geschäftsführer kann als Vertreter für mehrere Geschäftsführer auf einer Geschäftsführerversammlung auftreten, unter der Voraussetzung (ohne Beeinträchtigungen auf die Anwesenheitsbedingungen), dass mindestens zwei Geschäftsführer physisch auf der Geschäftsführerversammlung anwesend sind oder in persona unter der Voraussetzungen des Artikels 12.5 an der Versammlung teilnehmen.

12.4 Der Rat der Geschäftsführer kann nur wirksam beraten und Beschlüsse fassen, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen des Rates der Geschäftsführer werden durch [einfache Mehrheit] getroffen.

12.5 Ein Geschäftsführer oder der Vertreter eines Geschäftsführers kann wirksam an einer Geschäftsführerversammlung via Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt, dass alle teilnehmenden Personen während der gesamten Sitzung in der Lage sind, sich gegenseitig zu hören und zu sprechen. Eine in dieser Weise teilnehmende Person gilt als persönlich in der Sitzung anwesend, wird im Quorum mitgezählt und kann ihre Stimme abgeben. Gemäß Luxemburger Recht, gelten alle auf diese Art und Weise von den Geschäftsführern getätigten Geschäfte, zum Zwecke der vorliegenden Satzung als zulässig und wirksam in der Geschäftsführerversammlung getätigt, ungeachtet der Tatsache, dass weniger als die für eine Abstimmung vorausgesetzte Zahl der Geschäftsführer (oder deren Vertreter) physisch an einem Ort anwesend sind.

12.6 Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Geschäftsführern (oder in Bezug auf einen Geschäftsführer, dem Vertreter des Geschäftsführers) unterzeichnet wurde, ist ordnungsgemäß und rechtskräftig, wenn er in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerversammlung beschlossen wurde und er kann aus einem einzigen Dokument oder verschiedenen, den gleichen Inhalt enthaltenden Dokumenten bestehen, die von oder im Namen eines oder allen betreffenden Mitgliedern des Rates der Geschäftsführer unterschrieben wurden.

12.7 Jeder in der Geschäftsführerversammlung anwesende Geschäftsführer kann die Sitzungsprotokolle der Geschäftsführerversammlung unterschreiben und die Auszüge der Sitzungsprotokolle zertifizieren.

13. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

13.1 Jeder Gesellschafter hat eine Stimme für jeden Gesellschaftsanteil, den er hält.

13.2 Gemäß Artikel 13.3, 13.4 und 13.5, sind Beschlüsse der Versammlung der Gesellschafter nur dann wirksam angenommen, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mehr als die Hälfte der Gesellschaftsanteile halten; sofern diese Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder der ersten schriftlichen Konsultation nicht erreicht ist, werden die Gesellschafter ein zweites Mal mittels Einschreiben einberufen oder konsultiert, und dieser Beschluss benötigt unabhängig von der Anzahl der repräsentierten Gesellschaftsanteile die Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

13.3 Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft oder die Verpflichtung der Gesellschafter ihre Beteiligung an der Gesellschaft zu erhöhen, bedürfen der Einstimmigkeit der Gesellschafter.

13.4 Gemäß Artikel 13.3, können Beschlüsse von Satzungsänderungen (einschließlich der Verlegung des Gesellschaftssitzes), vorbehaltlich etwaiger gegenteiliger Regelungen, nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel der Gesellschaftsanteile halten, beschlossen werden.

13.5 Beschlüsse bezüglich der Auflösung der Gesellschaft, oder der Festlegung einer Liquidationsmethode der Gesellschaft und/oder der Nominierung von Liquidationsverwaltern werden im Einklang mit dem Luxemburger Recht getätigt.

13.6 Eine Gesellschafterversammlung (die "Gesellschafterversammlung") kann ohne vorherige Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten abgehalten werden, wenn alle Gesellschafter persönlich oder deren Vertretungsberechtigte schriftlich auf die entsprechenden Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten auf dem Schriftwege oder persönlich bzw. durch den Vertretungsberechtigten auf der entsprechenden Gesellschafterversammlung, verzichtet haben.

13.7 Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung durch einen schriftlich (oder per Fax, E-Mail oder ähnlichem Kommunikationsmittel) bestellten Stellvertreter oder Bevollmächtigten, der selbst kein Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

13.8 a) Sofern die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter hat, kann ein Beschluss der Gesellschafterversammlung durch schriftliche Abstimmung der Gesellschafter anstelle im Wege einer Gesellschafterversammlung erfolgen, vorausgesetzt, ein jeder Gesellschafter hat den genauen Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse oder Entscheidungen erhalten

b) Die Mehrheitsanforderungen für die Beschlussfassung durch eine Gesellschafterversammlung sind mutatis mutandis auf die Durchführung von schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter anzuwenden. Falls nach Luxemburger Recht nichts anderes vorgesehen ist, sollen keine Quorum-Anforderungen für die Durchführung von schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter bestehen. Schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter sind in dem Moment unmittelbar wirksam gefasst, in dem der Gesellschaft Originalkopien (oder Kopien, die per Faxübertragung oder als E-Mail Anhang gesendet wurden) der Gesellschafterstimmen gemäß den Regelungen in Artikel 13.8 a) und den obigen Voraussetzungen von Artikel 13.8 b) zugehen, unabhängig davon, ob alle Gesellschafter abgestimmt haben oder nicht.

14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, vorausgesetzt, dass als Übergangsbestimmung das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am folgenden 31. Dezember 2013 (alle Daten inbegriffen) endet-

15. Ausschüttungen.

15.1 Vom Nettogewinn der Gesellschaft, welcher in Übereinstimmung mit den anwendbaren rechtlichen Bestimmungen ermittelt wurde, werden fünf Prozent zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung der Rücklage endet, wenn diese Rücklage einen Betrag erreicht hat, der einem Zehntel des Gesellschaftskapitals entspricht.

15.2 Gemäß Luxemburger Recht und dieser Satzung, soll die Ausschüttung von verfügbarem ausschüttbarem Kapital, gemäß der entsprechenden Rechte der jeweiligen Gesellschafter, durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung verkündet werden.

15.3 Es können Vorschüsse auf Dividenden vor Ende des Geschäftsjahres, durch Beschluss des Alleingeschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer anhand eines Zwischenabschlusses, welcher einen ausreichend ausschüttbaren Betrag aufweist, ausgezahlt werden, vorausgesetzt, dass (i) der Betrag der ausgeschüttet werden soll, nicht den Betrag des seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten Gewinns, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Reserven, aber reduziert um den Verlustvortrag und um Beträge die in die gesetzliche oder satzungsmäßige Rücklage der Gesellschaft einzustellen sind, übersteigt und dass (ii) alle derart ausgeschütteten Beträge, die nicht dem tatsächlich erzielten Gewinn der Gesellschaft entsprechen, von dem/den Gesellschafter/n zurückzuzahlen sind.

16. Auflösung und Liquidation.

16.1 Die Entscheidung über die Auflösung der Gesellschaft wird von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit dem Luxemburgischen Recht und Artikel 11.1 getroffen. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann dieser Gesellschafter, sich dazu entschließen die Gesellschaft aufzulösen und persönlich alle Vermögenswerte und Schulden der Gesellschaft, bekannte wie auch unbekannt, zu übernehmen.

17. Interpretation und Luxemburger Recht.

17.1 In der vorliegenden Satzung:

17.1.1 Umfasst/umfassen:

(a) Personenbezeichnungen, welche aus Gründen der besseren Lesbarkeit lediglich in der männlichen oder weiblichen Form verwendet werden, auch das jeweils andere Geschlecht;

(b) (soweit sich aus dem Sachzusammenhang nichts anderes ergibt) Begriffe, die in der Einzahl verwendet werden auch die Mehrzahl und vice versa;

(c) eine "Person" sowohl ein Individuum, als auch eine Firma, eine Gesellschaft, ein Unternehmen oder ein anderes Gesellschaftsorgan, die Regierung, den Staat oder eine Staatliche Agentur oder ein Joint Venture, einen Verein, eine Partnerschaft, einen Betriebsrat oder den Arbeitnehmervertreter (mit oder ohne eigene Rechtspersönlichkeit);

(d) eine satzungsgemäße Regelung oder gesetzliche Vorschrift beinhaltet alle Änderungen und die Wiederinkraftsetzungen (mit oder ohne Änderungen) hiervon.

17.1.2 die Wörter "umfassen" und "sich auf etwas beziehen" beinhalten stillschweigend den Zusatz der Wörter "ohne Einschränkung" und allgemeinen Wörtern darf kein restriktiverer Sinn gegeben werden, auf Grund der Tatsache, dass ihnen Wörter vorangestellt sind oder ihnen folgen, die auf Handlungen, Angelegenheiten oder Sachen hinweisen oder deren Beispiele einen allgemeinen Sinn haben;

17.1.3 die Überschriften der vorliegenden Satzung haben keinen Einfluss auf deren Auslegung oder Konstruktion.

17.2 Zusätzlich zu dieser Satzung wird die Gesellschaft ebenfalls von den Bestimmungen des Luxemburger Rechts geregelt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung - Einzahlung:

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wurde wie folgt gezeichnet:

Unterzeichner	Gesellschaftsanteile	Zeichnungspreis (EUR)
LF Hotels Mezzanine II S.à.r.l.	100	20.000
Total	100	20.000

Alle diese Gesellschaftsanteile wurden vollständig eingezahlt, so dass die Summe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), welche einem Gesellschaftskapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) entspricht, ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, was vor dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Kostenschätzung

Die der Gesellschaft für diese Gründung entstandenen oder von ihr zu tragenden Kosten, Ausgaben, Entgelte und Gebühren jeglicher Art, belaufen sich auf ungefähr 1.100,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gesellschaftsgründung fasst die wie oben benannte Erschienene, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt und die Befugnisse ausübt, welcher ihr durch Beschluss der Gesellschafter übertragen worden sind, durch ihren Vertreter folgende Beschlüsse:

1) Die folgende Person wird auf unbestimmte Dauer und mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft benannt:

- Robert Kimmels, geboren am 4. März 1969 in Breukelen, (Niederlande), geschäftsansässig in 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg.

2) Als Adresse des Gesellschaftssitzes wird 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg bestimmt.

WORÜBER URKUNDE, erstellt wurde zu Luxemburg, mit Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem unterzeichnenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: B. SYLLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/5748. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013024136/520.

(130029372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Clè, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 122.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour CLE, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013028335/12.

(130034395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Clè, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 122.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *CLE, S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013028336/12.

(130034636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Betapharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.472.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2013

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société BETAPHARM S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., actuellement situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2013028290/14.

(130034920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Amphar Technological Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.293.

To the Shareholders

We hereby resign as Statutory Auditor of your Company with immediate effect.

Messieurs les Actionnaires

Par la présente, nous vous présentons notre démission comme commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Le 26 février 2013.

CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L.

Signature

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2013028259/16.

(130034260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Apart House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 48, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.240.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013028261/10.

(130034822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Amaris Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 123.867.

—
Extrait d'une résolution d'actionnaire unique du 19 décembre 2012
Rectificatif de l'extrait déposé le 25/02/2013 Référence L130033128

Il résulte d'une résolution d'actionnaire unique du 19 décembre 2012, concernant la société "AMARIS GROUP S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B123.867, que:

L'actionnaire unique confirme la fin des mandats des administrateurs, CC AUDIT and CONSULT SA, et M. Michel VANSIMPSEN, ainsi que la fin du mandat du commissaire aux comptes, GRAHAM THOMAS INVEST S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028258/16.

(130034831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.833.

—
Rectificatif L070029068 déposé le 27/02/2007

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028252/11.

(130034450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Garda Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.330,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.880.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 février 2013 que:

- Monsieur Alain LAM a démissionné en sa qualité de gérant de catégorie B, avec effet immédiat.
- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été élu gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Alain LAM, démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028432/17.

(130034623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Espirito Santo Tourism (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 72.700.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013028388/11.

(130035111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

EMS-CHEMIE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 170.237.

—
EXTRAIT

En date du 15 février 2013, le siège social de l'associé unique d'EMS-CHEMIE (Luxembourg) Sàrl, EFTEC Europe Holding AG, a été transféré du 8, Grafenauweg, CH-6304 Zug au 6 Poststrasse, CH-6301 Zug.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EMS-CHEMIE (Luxembourg) Sàrl,

Référence de publication: 2013028382/13.

(130034416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Eneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 72.529.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates Abgehalten am Sitz der Gesellschaft am 9. Januar 2013 Um 14.00 Uhr

Der Verwaltungsrat stellt fest dass sich die private Adresse von Herrn Rainer KLÖPPNER, Verwaltungsratsmitglied und delegiertes Verwaltungsratsmitglied, wie folgt geändert hat:

D-54441 Ayl, Im Wiegenthal 14b.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2013028383/14.

(130034689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Eurolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.436.

- La société Monterey Business Center S.A., ayant son siège social au L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon et R.C.S. Luxembourg B 58.166.

dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société:

Eurolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.436.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2013028393/16.

(130034966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

European Management Fiduciary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 69.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028396/9.

(130034282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Euro-Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 1, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 43.316.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028390/9.

(130034516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Europa Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 33.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028394/9.

(130034606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6685 Merttert, 3A, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 149.444.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028370/9.

(130034504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Eurobarbican, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.300,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 104.582.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de catégorie A de la Société a pris fin avec effet immédiat;

2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013028373/18.

(130034736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.
